

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le communiqué suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 29 juin 2019 — La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix de pétrole suivants dans le cadre d'un rajustement imprévu des prix qui entreront en vigueur à 0 h 1 le samedi 29 juin 2019.

- Le prix de l'essence augmentera de 7 cents le litre.
- Le prix du mazout augmentera de 4 cents le litre.
- Le prix du diesel augmentera de 5 cents le litre.
- Le prix du propane restera le même pour le moment.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 122,1 et 123,3 cents le litre. Le prix à la pompe du diesel aux stations libre-service se situera entre 128,8 et 130,0 cents le litre. Avec les taxes, le prix maximum du mazout sera de 97,8 cents le litre.

Une augmentation considérable des prix du pétrole sur le New York Mercantile Exchange au cours de la dernière semaine, la forte demande et les stocks limités en raison de la fermeture d'une raffinerie aux États-Unis ont contribué à cette augmentation.

Les prix de l'essence ont connu une augmentation partout dans l'est du Canada. Cette semaine, les prix ont augmenté de 6,5 cents le litre en Nouvelle-Écosse, de 5,8 cents le litre à Montréal, de 6,5 cents le litre à Ottawa et de 6,9 cents le litre à Toronto.

À compter du 28 juin, les prix à la pompe sont de 117,7 à Halifax, 122,1 à Moncton, 131,9 à Montréal, 123,1 à Ottawa et 124 à Toronto. La moyenne nationale est de 125,3 cents le litre.

La Commission a décidé que le rajustement régulier du 1^{er} juillet pour l'essence, le mazout et le diesel entrera en vigueur le samedi 29 juin en fonction de la hausse importante du prix journalier du pétrole sur le marché. Des rajustements de prix pour le propane seront annoncés le lundi 1^{er} juillet 2019.

Ce qui suit est la ventilation des composantes des prix locaux :

	Essence ordinaire		Diesel	
PRIX AU DÉTAIL À LA POMPE	Libre-service			
Prix repère	71,6		76,3	
+ Marge du prix de gros	5,0		5,0	
= Prix de base	76,6		81,3	
+ Taxe d'accise fédérale	10,0		4,0	
+ Taxe provinciale	9,68		15,83	
+ Prélèvement relatif au carbone	4,42		5,37	
Sous-total :	100,7		106,5	
	Min.	Max.	Min.	Max.
+ Marge du détaillant	5,5	6,5	5,5	6,5
+ TVH (15 %)	15,9	16,1	16,8	17,0
= Prix à la pompe	122,1	123,3	128,8	130,0

Mazout de chauffage	
Prix repère	72,1
+ Marge du détaillant	21,0
= Prix maximal	93,1
+ Taxe (5 %)	4,7
= Prix maximal (taxe comprise)	97,8

Prix en cents canadiens le litre

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 15 juillet 2019.